

**Arrêté du Maire
A2024_90**

**PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AVENUE DES
CHATAIGNIERS – RUE DU STADE – AVENUE DE LONNAZ – AVENUE
DES HERMONES – AVENUE SAINT FRANÇOIS DE SALES
74200 ALLINGES**

Vu les articles L2122, L2122-24, L2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R411 et suivants du code de la route ;

Vu l'article L131-3 et suivants, l'article L151-1 du code de la voirie routière, L116-8 et suivants ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ;

Vu l'intérêt général ;

Considérant la demande du 20 août 2024 de Monsieur le Maire de la Commune d'Allinges, concernant la circulation en raison de travaux sur la commune.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Durant la période **du 26 au 30 août 2024**, la circulation est réglementée.

ARTICLE 2

Durant les travaux, la circulation des véhicules lourds de plus de 3,5T empruntant **la Rue des Châtaigniers, la Rue du Stade, l'Avenue de Lonnaz, l'Avenue des Hermones et l'Avenue Saint François de Sales** sur la Commune d'ALLINGES, sera réglementée.

ARTICLE 3

La circulation de tous les poids lourds (sauf transports en commun, secours et services techniques de la commune) sera interdite.

ARTICLE 4

La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques de la Commune d'Allinges.

ARTICLE 5

Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date de mise en place de la signalisation correspondante à ces mesures.

ARTICLE 5

Dès l'achèvement des travaux, les représentants, en charge des travaux, se doivent d'enlever les débris, nettoyer et remettre en état les dommages éventuels résultant de leur intervention et faire constater la remise en état par la commune.

ARTICLE 6

Mme. la Directrice Générales des Services de la commune d'Allinges,
M. le Directeur des Services Départementaux,
M. le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,
M. le Commandant Gendarmerie de Bons en Chablais
sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Allinges, le 21/08/2024

Le Maire,
François DEVILLE



Copie sera adressée à :

- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Thonon-Les-Bains
- Monsieur Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Thonon-Les-Bains
- Monsieur Le Directeur des Services Départementaux
- Monsieur le Président de Thonon Agglomération

Notifié le/...../.....